

Commentaire – CP 120 modernisation champ de compétence

Sur demande des partenaires sociaux, le champ de compétence de la Commission paritaire de l'industrie textile n° 120 est modernisé. Le champ de compétence actuel comprend différentes activités ou techniques devenues obsolètes et n'est pas adapté aux récentes évolutions dans le secteur; c'est pourquoi l'ensemble du champ de compétence est remplacé. Dans le nouveau texte, les activités qui sont encore pertinentes ont été conservées, d'autres ont été supprimées ou formulées autrement et de nouvelles techniques ou matériaux ont été ajoutés.